



Académie de LILLE

PLP CPE Certifié
Le 12 juin le 10 juin 9 juin 2020

Nom :

Prénom

Date de naissance : ... / ... /

Adresse personnelle

.....
.....

Mail :

Etablissement :

.....
.....

Echelon

Date de passage : ... / ... /

Vos commissaires paritaires Action&Démocratie
Stéphane Avril, Mélika Dierendonck, Julie Kielbasiewicz, Franck Lyoen, Laurence Potier Muriel Vandeville, Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui

Merci de compléter et de l'envoyer accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE
48 Rue Gabriel Fauré
59130 Lambersart

Ou par mail ad.aclille@gmail.com
sylvie.vinsard@gmail.com

Avancement de Grade à la classe exceptionnelle

Promotion du 1^{er} septembre 2020

Calcul du barème

1. Vous êtes éligible au titre du 1^{er} vivier entre le 3^{ème} et le 6^{ème} échelon au 31.08.2020

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

Merci de nous transmettre votre fiche de candidature qui a été validée entre le 2 et le 23 Mars 2020

2. Vous êtes éligible au titre du 2^{ème} vivier donc au 6^{ème} échelon

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

3. Vous êtes éligible au titre du 1^{er} et du 2^{ème} vivier donc au 6^{ème} échelon

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

Dans le cadre du 1^{er} vivier, merci de nous transmettre votre fiche de candidature qui a été validée entre le 2 et le 23 mars 2020

4. Avis d'experts commun pour les 1^{er} et 2nd vivier qui sera transformé en avis barémé

Avis littéral du chef d'établissement

Avis littéral des inspecteurs



Action et Démocratie 1^{er} syndicat des PLP

Accès à la classe exceptionnelle: PLP, CPE et Certifiés

Voir le BO n°1 du 2 Janvier 2020

1 Points échelons au 31.08.2020

Echelons	3ème	3ème	3ème	4ème	4ème	4ème	4ème	5ème	5ème	5ème	5ème
Durée	0	< 1an	< 2,5 an	0	< 1an	< 2an	< 2,5 a	0	< 1an	< 2 an	< 3 an
Barème	3 pts	6	9	12	15	18	21	24	27	30	33 pts

Echelons	6ème	6ème	6ème	6ème	6ème
Durée	0	< 1an	< 2an	< 3an	3ans ou plus
Barème	36	39	42	45	48 pts

2. Avis d'Experts (saisis entre le 27 mars et le 11 avril 2020) : non barémé qui seront transformés en avis barémé lors d'une commission

Lu dans la circulaire rectorale :

- Les appréciations défavorables devront être motivées et expliquées aux intéressés
- Il est fortement recommandé au chef d'établissement de rencontrer l'agent promouvable afin de l'informer de son avis
- En cas d'interrogation sur l'avis émis par l'inspecteur, l'agent pourra se rapprocher de celui-ci

Appréciation du Recteur	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
% Vivier 1	20% maxi	20% maxi		
% Vivier 2	5% maxi	30% maxi		
Barème	140 pts	90 pts	40 pts	0 pt

Période de consultation des avis sur i-prof à partir du 7 Mai 2020

Le barème final sera constitué de la somme du barème de l'échelon et de l'appréciation du Recteur soit un barème maxi de 188 pts et un barème mini de 3 pts.

Nos interrogations comment un collègue à la hors classe, qui a du franchir les barrières des avis défavorables à la hors classe peut il devenir insatisfaisant ? Dans le cadre du % d'avis excellent pour le 2^{ème} vivier, ne revient-on pas à la promotion des 5% au titre du Recteur que nous avons décrié lors de la hors classe ? Comme nous l'avions annoncé il y aura peu d'élus. Une fois de plus on nous fait croire au miroir aux alouettes dans le cadre du PPCR.

En 2019 il y avait plus de promotion dans le vivier 1 que d'inscrits puisque de nombreux collègues étaient déclarés non recevables à l'inscription